

Année académique 2025 - 2026

Département des Sciences, des Technologies et du Vivant

# Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél: +32 (0) 71 15 98 00 Fax: Mail: agro.montignies@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 216 Filière des productions comestibles d'origine anim						
Ancien Code	AGTA2B16	Caractère	Obligatoire			
Nouveau Code	CITA2160					
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h			
Coordonnées des <b>responsables</b> et des intervenants dans l'UE	Rebecca LOISELEUR (loiseleurr@helha.be)					
Coefficient de pondération		30				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

## 2. Présentation

#### Introduction

L'objectif de l'UE est de présenter la composition des aliments comestibles d'origine animale en la reliant aux besoins nutritionnels des hommes, et de détailler les méthodes et contraintes de production de ces aliments dans nos pays européens. Des notions en rapport avec le bien-être des animaux de rente et la conservation des aliments seront aussi abordées.

Au terme du cours, l'étudiant aura eu connaissance de plusieurs catégories d'aliments d'origine animale utilisées dans le cadre de l'alimentation humaine et de la façon de les produire dans les pays européens. L'ensemble permettra à l'étudiant de comprendre l'importance de la bonne gestion de toute la filière agro-alimentaire ainsi que l'importance du respect du bien-être animal. Les notions abordées doivent permettre à l'étudiant de devenir un acteur efficace dans ce domaine.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Informer, communiquer et travailler en équipe
  - 1.3 Participer à la vulgarisation
- Compétence 3 Maîtriser les principes de base de la gestion
  - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
  - 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)
- Compétence 5 Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie
  - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence TA Assurer la santé et le bien-être des animaux de rente, d'élevage, de laboratoire, de
  - 6 compagnie et en captivité
  - TA 6.2 Mettre en place un environnement adapté aux spécificités et aux besoins des animaux tout en respectant la législation en vigueur
  - TA 6.4 Participer à la mise en œuvre des conditions nécessaires au déroulement de la reproduction et de l'élevage des animaux

## Acquis d'apprentissage visés

S'engager dans une démarche de développement professionnel (développer un esprit critique, s'adapter aux évolutions...).

Maîtriser les principes de base de la gestion (s'informer des aspects légaux d'une activité).

Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie.

Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles.

Etablir l'importance du bien-être animal et du respect de la sécurité de la chaîne alimentaire dans le concept de filière

Connaître l'intérêt nutritionnel des denrées alimentaires d'origine animale présentées au cours

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGTA2B16A Filière des productions comestibles d'origine animale 30 h / 3 C

#### Contenu

Les grands groupes des denrées alimentaires d'origine animale de consommation courante (méthodes de production: élevage/abattage/transformation et contraintes, caractéristiques nutritionnelles):

- Viande et produits dérivés
- Poisson et produits de la mer
- Oeufs et produits dérivés
- (Produits laitiers)

## Démarches d'apprentissage

Dias pré-enregistrées ou entièrement rédigées disponibles sur la plateforme Connected.

Articles scientifiques et législatifs à lire en autonomie et à connaitre.

Diapositives à compléter pendant le cours.

Séances de questions réponses.

Films commentaires/débats.

Chapitre(s) rédigé(s).

Livres de référence à la bibliothèque.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignante pour toute question au cours ou par mail ou via TEAMS.

Wooclaps ponctuels pour permettre aux étudiants d'évaluer leur apprentissage continu.

Présentation de questions types d'examen.

#### Sources et références

Sciences des aliments - Tome 2: Technologie des produits alimentaires - Jeantet, Croguennes, Scheek, Brulé -Lavoisier.

Biosciences et techniques - Aliments et boissons - Filière et produits - E. Vierling - Ed. Doin.

Cours d'étude des aliments - Ir J-M Joassart - HECE Fleurus

Une liste complète des références bibliographiques sera donnée au cours.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Diapositives PPT à compléter pendant le cours, ou pré-enregistrées ou déjà entièrement complétées par écrit selon les chapitres.

Documentaires filmés (commentaires / débats), articles scientifiques à consulter et à connaître, sites internet de référence, podcasts.

## 4. Modalités d'évaluation

## **Principe**

Examen écrit en 1ère et en 2ème session : Question(s) ouverte(s) Question(s) courte(s) (QCM) (Vrai ou faux)

## **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

# Dispositions complémentaires

En cas de certificat médical valable et rendu dans les délais, l'étudiant devra, s'il le souhaite, prendre lui-même contact avec le professeur afin de voir s'il est possible de reprogrammer son examen ou non.

En cas d'examen non présenté sans justificatif valable, il n'y aura pas de possibilité de reprogrammation pendant la même session.

L'UE sera validée si l'étudiant obtient au moins 10/20.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).